



« Réforme » du rayon des douanes : Un projet de loi paralysant !



Le cadre : censure constitutionnelle sur le contrôle des personnes



C'est la colonne vertébrale qui est touchée

Le 22 septembre 2022, le Conseil constitutionnel a censuré la rédaction *telle quelle* de l'article 60 du Code des douanes (CD)¹, contraignant à une réécriture de celui-ci avant le 01/09/2023.

L'article 60 est fondamental, c'est lui qui régit le travail et le cadre d'intervention des personnels des douanes.

Au cas d'espèce, il définit leur « droit de visite », c'est-à-dire leur droit d'accès et de contrôle des marchandises, des moyens de transport et des personnes.

Au printemps 2023, le Gouvernement français annonce l'officialisation d'un projet de loi (P JL).

Ce projet de loi dépasse la réécriture du seul article 60, et concerne plus largement l'administration des Douanes (la Direction générale des Douanes et Droits indirects – D.G.D.D.I.). Son intitulé précis est : *Projet de loi visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces.*

Tout un programme ? Pour la « haute » administration et le Gouvernement pas de doute. Pour eux, la décision constitutionnelle est une aubaine et cette loi un levier pour transformer de fond en comble l'activité et les implantations.



Le projet : une Douane au champ d'intervention amenuisé ! (dans seulement 10% des aéroports internationaux)

Avant la réécriture de l'article 60 du CD inscrite à l'article 2 du projet de loi, ce dernier commence dès l'article 1 à redéfinir le *rayon des douanes*. Le projet est lourd d'incidences.

Jusqu'à présent l'article 60 peut être mis en œuvre par les personnels des douanes sur l'ensemble du territoire.

Cela permet de conjuguer le principe de *libre-circulation des capitaux et des marchandises* à la frontière avec la nécessité de contrôler les flux.

Ceci en vue de lutter contre les divers trafics (évasion/fraude fiscale, traite d'êtres humains, contrefaçons, contrebande, braconnage d'espèces menacées, préservation des biens culturels et du patrimoine, etc).

Demain, avec le P JL (art.2) l'usage de l'art. 60 en sa version « actuelle » sera limité au seul *rayon des douanes*, lui même remanié. Cela va profondément heurter l'activité des brigades douanières situées à l'intérieur du territoire (la « *Douane volante* » connue du grand public). Même, voire surtout, pour celles qui interviennent dans la 100^{ème} d'aéroports internationaux du territoire !

Les autorités ont produit une **CARTE INQUIÉTANTE** du rayon des douanes pour appuyer leur projet.

- Formellement, elle est tracée vite fait à la main au surligneur, ce qui dénote un défaut de considération.

- Sur le fond, seuls 11 aéroports sont repris (*détails pages suivantes*) !

Rayon des douanes, kézako ?

Défini à l'art. 44 du Code des douanes, c'est la distance depuis la frontière où l'administration des douanes exerce une présence et un contrôle renforcé. Ceci pour les frontières intra et extra-communautaires, terrestres et maritimes.

Actuellement, sa profondeur est de :
- 22,22 kms (12 milles marins) en mer,
- 20 kms sur terre, mais elle peut être portée à 60 kms par arrêté ministériel.

Avec le projet de loi, sa profondeur serait strictement limitée à 40 kms (profondeur maximum réduite de-33%). En sus, l'étude d'impact indique seulement 11 aéroports concernés par le rayon des douanes (même pas tous ceux ouverts H24, dont Marseille Provence !). Or il y a en France hexagonale 111 aéroports internationaux dont 78 avec des vols hors espace Schengen !



La représentation du personnel : tentatives de musellement !

Ce n'est que le 13/04, une fois la présentation du P JL faite en Conseil des ministres que la « haute » administration des Douanes transmet le projet aux organisations syndicales (OS), dans le cadre du groupe de travail (GT)... du 14/04.

Elle y adjoint alors la carte du rayon des douanes projeté.

Une fois ledit GT tenu, SOLIDAIRES Douanes a légitimement diffusé les documents aux personnels, qui sont les premiers concernés.

Cette démarche démocratique suscita l'émoi de la « haute » administration et plus surprenant de relais syndicaux (parmi ceux ayant signé par le passé des accords de restructurations, cf p9), criant au respect de la « *confidentialité* ».

Un accès au site internet *Légifrance* suffit à s'assurer du caractère (d'intérêt) public du document, où de nombreuses brigades ont disparu (8 en Outre-mer, 13 dans l'Hexagone : Aulnay, Frouzins, Gap, Limoges, 6/7 de Calais, etc)² ! Cette carte est annexée à l'étude d'impact (p204) présentée officiellement au Gouvernement. SOLIDAIRES attire l'attention sur ce point (*détails pages 6-7*).

Loi d'être renforcée par ce projet de loi, la Douane sera fragilisée, géographiquement et fonctionnellement. Une restructuration massive se prépare. L'intérêt général commande une dotation massive de moyens. Une autre réécriture est possible, SOLIDAIRES Douanes s'y emploie auprès des parlementaires.

Paris, le lundi 22 mai 2023

¹ En France, on distingue le Code des douanes « national » (CD ou CDN) du Code des douanes de l'Union douanière européenne (CDU).

² D'autres brigades sont quasi effacées : Dunkerque, Saint-Avoid, Saverne, Haguenau, Roscoff. Au total, 924 collègues sont concernés.



Annexes



**A) Tableau des aéroports internationaux
repris au rayon des douanes du projet de loi**

page 3



**B) Tableau des brigades aéroportuaires
selon le rayon des douanes du projet de loi**

page 4



Annexe A : Tableau des aéroports internationaux repris au rayon des douanes du projet de loi

Sur 111 aéroports internationaux en France hexagonale, dont 78 ont des vols hors espace Schengen, seuls 11 sont retenus !

Directions		Département	Arrêté du 22/03/2012 modifié (par l'arrêté 08/10/2021) relatif à l'article 67 quater du CDN	Décision du 25/05/2021 modifiant celle du 02/11/2017 établissant la liste des PPF (points de passage frontaliers)			Futur rayon des douanes selon l'étude d'impact du 12/04/2023 (p204)		
interrégionales (DI)	régionales (DR)			Dénomination	DGDDI	PAF			
	Ex-région Auvergne	DR Clermont	Allier (03)	Vichy-Charmeil			Néant		
			Puy-de-Dôme (63)	Clermont-Ferrand - Auvergne			x	Néant	
	Ex-région Rhône-Alpes	DR Lyon	Loire (42)	Roanne-Renaison				Néant	
			Drôme (26)	Saint-Étienne - Bouthéon	Saint-Étienne Loire	X		Néant	
		Rhône (69)	Valence-Chabreuil	Valence - Chabreuil	X		Néant		
		DR Chambéry	Lyon - Saint-Exupéry	Lyon-Saint-Exupéry			x	Lyon-Saint-Exupéry	
			Lyon-Bron	Lyon-Bron			x	Néant	
		Isère (38)	Grenoble - Saint-Geoirs	Grenoble-Alpes-Isère	X		Néant		
	DR Annecy	Savoie (73)	Grenoble-Le Versoud				Néant		
		Haute-Savoie (74)	Courchevel	Chambéry-Aix-les-Bains	X		Néant		
	Région Bourgogne-Franche Comté	DR Dijon	Bourgogne Est	Côte d'Or (21)	Dijon-Longvic	X	Néant		
			Saône-et-Loire (71)	Saint-Yan	Dijon-Longvic	X	Néant		
		DR Besançon	Bourgogne Ouest	Nièvre (58)	Nevers-Fourchambault			Néant	
			Yonne (89)	Auxerre-Branches	Auxerre-Branches	X		Néant	
	région Centre-Val de Loire	DR Orléans	FC Sud	Montbéliard-Courcelles				Néant	
			FRanche Comté Nord	Doubs (25)	Pontarlier			Néant	
		CVL Est	Haute-Saône (70)	Besançon-La Vèze				Néant	
			Jura (39)	Vesoul-Frotey	Dole-Tavaux	X		Néant	
		CVL Ouest	Cher (18)	Dole-Tavaux	Dole-Tavaux	X		Néant	
			Indre (36)	Bourges	Châteauroux-Déols	X		Néant	
	Région / DR Bretagne	DR Reims	Loiret (45)	Orléans - Saint-Denis-de-l'Hôtel	Orléans-Saint-Denis-de-l'Hôtel	X	Néant		
			Indre-et-Loire (37)	Tours-Val de Loire	Tours-Val de Loire	X		Néant	
		Loir-et-Cher (41)	Blois-Le Breuil					Néant	
		Côte d'Armor (22)	Lannion	Saint-Brieuc-Armor	X		Néant		
	Région / DR Pays de la Loire	DR Reims	Brest	Brest-Bretagne	Brest-Bretagne	X		Néant	
			Finistère (29)	Morlaix-Ploujean	Quimper-Pluguffan (mai-sept.)	X		Néant	
		DR Nancy	Ille-et-Vilaine (35)	Quimper-Cornouaille	Quimper-Pluguffan (mai-sept.)	X		Rennes - Saint-Jacques	
			Dinard-Plourit - Saint-Malo	Dinard-Plourit-Saint-Malo	X			Néant	
		DR Mulhouse	Rennes - Saint-Jacques	Rennes Saint-Jacques	X			Néant	
			Vannes-Meucon	Lorient-Lann-Bihoué	Lorient-Lann-Bihoué	X		Néant	
	Ex-région Champagne-Ardenne	DR Reims	La Baule-Escoubac	Saint-Nazaire-Montoir	Saint-Nazaire-Montoir	X	Nantes-Atlantique		
			Loire-Atlantique (44)	Nantes-Atlantique	Nantes-Atlantique	X	x	Nantes-Atlantique	
		DR Nancy	Maine-et-Loire (49)	Angers-Marcé	Angers-Marcé	X		Néant	
			Mayenne (53)	Laval-Entrammes	Laval-Entrammes	X		Néant	
	Ex-région Alsace	DR Strasbourg	Sarthe (72)	Le Mans-Arnage	Le Mans-Arnage	X		Néant	
			Vendée (88)	L'Île-d'Yeu*	La Roche-sur-Yon	X		Néant	
		DR Mulhouse	Ardennes (08)	Charleville-Mézières	Charleville-Mézières	X		Néant	
			Aube (10)	Troyes-Barberey	Troyes-Barberey	X		Néant	
		DR Dunkerque	Châlons-Vatry	Châlons-Vatry	Châlons-Vatry	X		Néant	
			Marne (51)	Reims-Champagne	Reims-Champagne	X		Néant	
	Ex-région Lorraine	DR Nancy	Moselle (57)	Metz-Nancy-Lorraine	Metz-Nancy-Lorraine	X	Néant		
			Meurthe-et-Moselle (54)	Nancy-Essey	Nancy-Essey	X		Néant	
	Ex-région Alsace	DR Mulhouse	Vosges (88)	Épinal-Mirecourt	Épinal-Mirecourt	X		Néant	
			Bas-Rhin (67)	Strasbourg-Entzheim	Strasbourg-Entzheim		x	Néant	
	Ex-région Nord-Pas-de-Calais	DR Lille	Bâle-Mulhouse	Bâle-Mulhouse	Bâle-Mulhouse		x	Néant	
			Haut-Rhin (68)	Colmar-Houssen	Colmar-Houssen	X		Néant	
		DR Dunkerque	Lille-Lesquin	Lille-Lesquin	Lille-Lesquin		x	Néant	
			Valenciennes-Denain	Le Touquet-Côte d'Opale	Le Touquet-Côte d'Opale	X		Néant	
		DR Amiens	Pas-de-Calais (62)	Calais-Dunkerque	Calais-Dunkerque	X		Néant	
			Oise (60)	Beauvais-Tillé	Beauvais-Tillé		x	Beauvais-Tillé	
	DR Paris-Est	DR Paris-Ouest	Abbeville	Albert-Méaulle	Albert-Bray	X	Néant		
			Amiens-Clisy	Albert-Bray	Albert-Bray	X		Néant	
		Meaux	Paris-Orly	Paris-Orly				Néant	
		Lognes	Paris-Orly	Paris-Orly				Néant	
	Région Île-de-France	DR Paris-Ouest	Toussus-le-Noble	Paris-Orly	Paris-Orly			Néant	
			Paris-Charles-de-Gaulle	Paris-Charles-de-Gaulle	Paris-Charles-de-Gaulle	X		Néant	
	DR Roissy Fret (DRF) & Voyageurs (DRV)	DR Orly	Paris-Charles-de-Gaulle	Paris-Charles-de-Gaulle	Paris-Charles-de-Gaulle	x		Paris-Charles-de-Gaulle	
			Paris-Charles-de-Gaulle	Paris-Charles-de-Gaulle	Paris-Charles-de-Gaulle	x		Paris-Charles-de-Gaulle	
		Ex-région Basse-Normandie	DR Caen	Val-de-Marne (94)	Paris-Orly	Paris-Orly	x	Paris-Orly	
				Caen-Carpiquet	Caen-Carpiquet	Caen-Carpiquet	X		Néant
Ex-région Haute-Normandie		DR Le Havre	Deauville - Saint-Gatien	Deauville-Normandie	Deauville-Normandie	X		Néant	
			Cherbourg-Maupertus	Cherbourg-Maupertus	Cherbourg-Maupertus	X		Néant	
Ex-région Aquitaine		DR Bordeaux	Granville-Bréville	Le Havre-Octeville	Le Havre-Octeville	X		Néant	
			Manche (50)	Dieppe - Saint-Aubin	Dieppe - Saint-Aubin				Néant
		DR Bayonne	Seine-Maritime (76)	Rouen-Vallée de Seine	Rouen-Vallée de Seine	X		Néant	
			Pyrénées-Atlantiques (64)	Bergerac-Roumanière	Bergerac-Dordogne-Périgord	X		Néant	
		Ex-région Poitou-Charentes	DR Poitiers	Périgueux-Bassillac	Bordeaux-Mérignac	Bordeaux-Mérignac		x	Bordeaux-Mérignac
				Charente (16)	Agén-La Garenne	Bordeaux-Mérignac			
	Ex-région Limousin	DR Poitiers	Biarritz-Anglet-Bayonne	Biarritz-Pays Basque	Biarritz-Pays Basque	X	Néant		
			Pau-Pyrénées	Pau-Pyrénées	Pau-Pyrénées	X	x	Néant	
	DR Montpellier	Charente-Maritime (17)	Angoulême-Brie-Champniers	Angoulême-Brie-Champniers	X		Néant		
		Corrèze (19)	La Rochelle-Île de Ré	La Rochelle-Île de Ré	X		Néant		
	DR Perpignan	DR Toulouse	Vienne (86)	Brive-Souillac	Brive-Souillac	X		Néant	
			Haute-Vienne (87)	Poitiers-Biard-Futuroscope	Poitiers-Biard	X		Néant	
	Ex-région Languedoc-Roussillon	DR Montpellier	Limoges-Bellegarde	Limoges-Bellegarde	Limoges-Bellegarde	X		Limoges-Bellegarde	
			Gard (30)	Nîmes-Arles-Camargue	Nîmes-Carons	X		Néant	
		DR Perpignan	DR Toulouse	Béziers - Cap d'Agde	Béziers-Vias	Béziers-Vias	X		Néant
				Montpellier-Méditerranée	Montpellier-Méditerranée	Montpellier-Méditerranée	X		Néant
DR Toulouse		DR Toulouse	Carcassonne-Salvaza	Carcassonne-Salvaza	Carcassonne-Salvaza	X		Néant	
			Perpignan-Rivesaltes	Perpignan-Rivesaltes	Perpignan-Rivesaltes	X		Néant	
	Ex-région Midi-Pyrénées	DR Toulouse	Rodez-Marcillac	Rodez-Aveyron	Rodez-Aveyron	X	Néant		
			Aveyron (12)	Toulouse-Blagnac	Toulouse-Blagnac		x	Toulouse-Blagnac	
	DR Aix-en-Pce	DR Toulouse	Haute-Garonne (31)	Toulouse-Blagnac	Toulouse-Franccazal		x	Néant	
			Lot (46)	Cahors-Lalbenque					Néant
	DR Aix-en-Pce	DR Toulouse	Hautes-Pyrénées (65)	Tarbes-Lourdes-Pyrénées	Tarbes-Lourdes-Pyrénées	X		Néant	
			Tarn (81)	Albi-Le Séquestre					Néant
		Région PACA	DR Aix-en-Pce	Castres-Mazamet	Gap-Tallard			Néant	
				Hautes-Alpes (05)	La Môle-golfe de Saint-Tropez	La Môle - Saint-Tropez (01/07-15/10)	X		Néant
		DR Aix-en-Pce	DR Aix-en-Pce	Var (83)	Le Castellet	Le Castellet	X		Néant
				Vaucluse (84)	Toulon-Hyères	Hyères-le Palyvestre	X		Néant
DR Nice		DR Nice	Avignon	Avignon-Caumont	Avignon-Caumont	X		Néant	
			Alpes-Maritimes (06)	Nice-Côte d'Azur	Nice-Côte d'Azur		x	Nice-Côte d'Azur	
DR Marseille		Région / DR Corse	Cannes-Mandelieu	Monaco-Héliport	Monaco-Héliport		x	Néant	
			Bouches-du-Rhône (13)	Marseille-Provence	Marseille-Provence		x	Néant	
Région / DR Corse		DR Marseille	Corse du Sud (2A)	Ajaccio - Campo-del-Oro	Ajaccio-Napoléon-Bonaparte		x	Néant	
			Haute-Corse (2B)	Figari - Sud-Corse	Figari-Sud Corse		x	Néant	
Région / DR Corse	DR Marseille	Bastia - Poretta	Bastia - Poretta	Bastia - Poretta		x	Néant		
		Calvi - Sainte-Catherine	Calvi - Sainte-Catherine	Calvi - Sainte-Catherine		x	Néant		

Total aéroports internationaux : 40% d'écart selon les critères...

111

78

54

24

11 !!!

bientôt la Douane sur seulement 10% d'entre eux !?



* Dans l'arrêté de 2012, l'île d'Yeu est rattachée au département de Loire-Atlantique et l'aéroport Nîmes-Alès-Camargue est nommé Nîmes-Arles-Camargue.



Annexe B : Tableau des brigades aéroportuaires selon le rayon des douanes du projet de loi

Seules 24 brigades au sein de ces aéroports (-75%) ?! Cela représente 2000 douaniers en moins (-66%) !



Directions			Rayon des douanes dans le projet de loi (PJJ)										
inter-régionales (DI)	régionales (DR)	Département	Aéroports repris dans la carte de l'étude d'impact du PJJ, datée du 12/04/2023 (p204)				Brigades relevant de la LCF douanière aéroportuaire en France hexagonale						
			Dénomination	PPF		Ouv H24	Avant PJJ		Hypothèse après PJJ (art. 60-1)				
				DGDDI	PAF	OUI	Dénomination	Effectifs	Dénomination	Effectifs			
Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	Ex-région Auvergne	DR Clermont	Allier (03)				Viehy-Charmeil	Non	Clermont BSI	34	Travail selon 2 méthodes : - projet d'art. 60-2, - projet d'art. 60-3, 60-7		
			Puy-de-Dôme (63)				Glermont-Ferrand - Auvergne	x	Saint-Étienne BSI	26			
	DR Lyon	Drôme (26)				Roanne-Renaison	Non	Romans BSI	26				
		Rhône (69)				Saint-Étienne-Beuthéon	x	Lyon aéro BSE	54				
	Ex-région Rhône-Alpes	DR Chambéry	Isère (38)				Valence-Chabeuil	x	Grenoble BSI	36			
			Savoie (73)				Lyon-Saint-Exupéry	x	Montmélian BSI	44			
			Haute-Savoie (74)	Grenoble - St-Georges (Alpes-Isère)	x			Lyon-Bron	x	Chamonix BSI		32	
				Grenoble-Le Versoud	Non			Annecy-Haute-Savoie	x	Annecy BSI		24	
	DR Annecy	Bourgogne Est	Côte d'Or (21)				Chambéry-Aix-les-Bains	x	Annemasse	40			
			Bourgogne Ouest				Megève	Non	Dijon BSI	5			
Bourgogne-Franche-Comté - Centre-Val de Loire (BFC CVL)	DR Dijon	Bourgogne Ouest	Saône-et-Loire (71)				Dijon-Longvic	x	Chalon/Saône BSI	24			
			Nièvre (58)				Saint-Yan	Non	Auxerre BSI	12			
	DR Besançon	Franche-Comté Nord	Doubs (25)				Nevers-Fouchambault	Non	Montbéliard BSI	19			
			Yonne (89)				Auxerre-Branches	x	Pontarlier BSE	37			
	région Centre-Val de Loire	DR Orléans	FC Sud				Montbéliard-Gourcelles	Non	Besançon BSI	19			
			CVL Est				Pontarlier	Non	Lons-le-Saunier BSI	25			
			CVL Ouest				Besançon-La Vèze	Non	Bourges BSI	25			
			Indre-et-Loire (37)				Vesoul-Frotey	Non	Tours BSI	25			
	Bretagne - Pays de la Loire (BPDl)	Région / DR Bretagne	Côte d'Armor (22)	Loir-et-Cher (41)				Dole-Tavaux	x				
				Indre (36)				Bourges	Non				
Loiret (45)							Châteauroux-Déols	x					
Orléans							Orléans - Saint-Denis-de-l'Hôtel	x					
Loire-Atlantique (44)							Orléans-Bricy	x					
Maine-et-Loire (49)				Tours-Val de Loire	x			Orléans-Bricy	Non				
				Mayenne (53)				Tours-Val de Loire	Non				
Sarthe (72)				Vendée (85)	Aube (10)	Loire-Atlantique (44)				Bleis-Le Breuil	Non		
						Finistère (29)				Lannion	Non		
Grand Est				Ex-région Champagne-Ardenne	DR Reims	Ardennes (08)				Saint-Brieuc-Armor	x	Saint-Brieuc BSI	17
	Marne (51)						Brest	x	Brest BSE	20			
	Ex-région Lorraine	DR Nancy	Lor. Nord				Morlaix-Ploujean	Non					
			Lorraine Sud				Quimper-Plouguffan (mai-septem.)	x	Aéroport non contrôlé	néant			
	Ex-région Alsace	DR Strasbourg	Moselle (57)				Quimper BSI	12					
			Bas-Rhin (67)				Dinard-Pleurtuit - Saint-Malo	x	Saint-Malo BSE	18			
	Hauts-de-France (HdF)	DR Dunkerque	Nord (59)	Meuse (55)				Rennes - Saint-Jacques	x	Rennes BSI	37		
				Bas-Rhin (67)				Yverdon-les-Bains	x	Lorient BSI	14		
		DR Lille	Pas-de-Calais (62)	Yonne (89)				La Baule-Ecoubais	Non	Saint-Nazaire BSE	15		
				Calais-Dunkerque				Saint-Nazaire-Montoir	Non	Nantes BSI	33		
DR Amiens		Somme (80)	Calais-Dunkerque				Nantes-Atlantique	x	Angers BSI	22			
			Oise (60)				Angers-Meréc	x	Angers BSI	22			
Île-de-France (IdF)		DR Paris-Est	Seine-et-Marne (77)	Meuse (55)				Le Mans-Arnage	x	Le Mans BSI	20		
				Yvelines (78)				L'Île-d'Yeu*	Non	Aéroport non contrôlé	néant		
		DR Paris-Ouest	Hauts-de-Seine (92)	Yvelines (78)				La Roche-sur-Yon	x	Les Sables d'Ole BSE	20		
				Hauts-de-Seine (92)				Charleville-Mézières	Non	Charleville BSI	27		
	DR Roissy Fret (DRF) & Voyageurs (DRV)	DR Orly	Val d'Oise (95)				Troyes-Barberey	x	Troyes BSI	17			
			Val d'Oise (95)				Châlons-Vatry	x	Vatry BSI	20			
	Paris-Aéroports	DR Orly	Paris-Orly	Paris-Orly				Reims-Champagne	Non	Reims BSI	25		
				Paris-Charles-de-Gaulle				Metz-Nancy-Lorraine	x	Metz BSI	40		
		DR Lille	Nord (59)	Paris-Charles-de-Gaulle				Nancy-Éssey	Non	Nancy BSI	33		
				Paris-Charles-de-Gaulle				Épinal-Mirecourt	x	Strasbourg-Entzheim BSI	32		
DR Dunkerque		Pas-de-Calais (62)	Paris-Charles-de-Gaulle				Strasbourg-Entzheim	x	Bâle-Mulhouse aéro BSE	24			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Bâle-Mulhouse	x	Mulhouse BSI	33			
DR Amiens		Somme (80)	Paris-Charles-de-Gaulle				Colmar-Houssen	Non	Lesquin BSE	20			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Lille-Lesquin	x	Aéroport non contrôlé	néant			
Normandie		DR Caen	Manche (50)	Paris-Charles-de-Gaulle				Valenciennes-Denain	Non	Aéroport non contrôlé	néant		
				Paris-Charles-de-Gaulle				Le Touquet-Côte d'Opale	x	Boulogne BSI	23		
	DR Le Havre	Seine-Maritime (76)	Paris-Charles-de-Gaulle				Calais-Dunkerque	x	Calais port BSE	91			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Beauvais-Tillé	x	Nogent-sur-Oise BSI	35			
	DR Rouen	Seine-Maritime (76)	Paris-Charles-de-Gaulle				Abbeville	Non	Aéroport non contrôlé	néant			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Amiens-Grisy	Non	Aéroport non contrôlé	néant			
	Nouvelle-Aquitaine (NA)	DR Bordeaux	Dordogne (24)	Paris-Charles-de-Gaulle				Albert-Méaulle/Bray	x	Amiens BSI	21		
				Paris-Charles-de-Gaulle				Meaux	Non	Marne-la-Vallée BSI	33		
		DR Bayonne	Pyrénées-Atlantiques (64)	Paris-Charles-de-Gaulle				Lognes	Non	Paris-Val de France	29		
				Paris-Charles-de-Gaulle				Toussus-le-Noble	Non	Paris Sud BSI	18		
DR Poitiers		Vienne (86)	Paris-Charles-de-Gaulle				Paris-Isy-les-Moulineaux	x	Aéroport non contrôlé	néant			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Pontoise - Cormeilles-en-Vexin	Non	Aéroport non contrôlé	néant			
DR Poitiers		Charente-Maritime (17)	Paris-Charles-de-Gaulle				Paris-Le Bourget	x	Le Bourget BSE	20			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Paris-Charles-de-Gaulle	x	10 BSE & Roissy BILC	530+12			
Occitanie		DR Montpellier	Hérault (34)	Paris-Charles-de-Gaulle				Paris-Charles-de-Gaulle	x	3 BSE & Orly BILC	140+17		
				Paris-Charles-de-Gaulle				Paris-Charles-de-Gaulle	x	Paris-Charles-de-Gaulle	x	Oui	
	DR Perpignan	Pyrénées-Orientales (66)	Paris-Charles-de-Gaulle				Caen-Carpiquet	x	Caen-Ouistreham BSE	68			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Deauville - Saint-Gatien	x	Honfleur BSE	13			
	DR Toulouse	Haute-Garonne (31)	Paris-Charles-de-Gaulle				Cherbourg-Maupertuis	x	Cherbourg port BSE	25			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Granville-Bréville	Non	Granville BSE	10			
	DR Toulouse	Hautes-Pyrénées (65)	Paris-Charles-de-Gaulle				Le Havre-Osterville	x	Le Havre BSE portuaire	37			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Dieppe - Saint-Aubin	Non	Dieppe BSE	49			
	Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse (PACA-Corse)	DR Montpellier	Hérault (34)	Paris-Charles-de-Gaulle				Rouen-Vallée de Seine	x	Rouen BSI	30		
				Paris-Charles-de-Gaulle				Bergerac-Roumazière	x	Périgueux BSI	18		
DR Perpignan		Pyrénées-Orientales (66)	Paris-Charles-de-Gaulle				Périgueux-Bassillac	Non	Aéroport non contrôlé	néant			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Bordeaux-Mérignac	x	Mérignac aéro BSE	29			
DR Toulouse		Haute-Garonne (31)	Paris-Charles-de-Gaulle				Agén-La Garenne	Non	Aéroport non contrôlé	néant			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Biarritz-Anglet-Bayonne	x	Bayonne BSI	35			
DR Toulouse		Hautes-Pyrénées (65)	Paris-Charles-de-Gaulle				Pau-Pyrénées	x	Pau BSI	29			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Vienne (86)	x	Poitiers BSI	24			
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse (PACA-Corse)		DR Montpellier	Hérault (34)	Paris-Charles-de-Gaulle				Poitiers-Biard	x	Poitiers BSI	29		
				Paris-Charles-de-Gaulle				Angoulême-Brie-Champagnais	x	La Rochelle BSE	36		
	DR Perpignan	Pyrénées-Orientales (66)	Paris-Charles-de-Gaulle				La Rochelle-Île-de-Ré	x	Limoges BSI	44			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Brive-Souillac	x	Limoges BSI ?				
	DR Toulouse	Haute-Garonne (31)	Paris-Charles-de-Gaulle				Limoges-Bellegarde	x	Oui				
			Paris-Charles-de-Gaulle				Nîmes-Alès-Camargue (Garonne)	x	Nîmes BSI	39			
	DR Toulouse	Hautes-Pyrénées (65)	Paris-Charles-de-Gaulle				Béziers - Cap d'Agde (Vias)	x	Sète BSE	44			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Montpellier-Méditerranée	x	Montpellier Méd. BSE	43			
	Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse (PACA-Corse)	DR Montpellier	Hérault (34)	Paris-Charles-de-Gaulle				Carcassonne-Salvaza	x	Carcassonne BSI	19		
				Paris-Charles-de-Gaulle				Perpignan-Rivesaltes	x	Perpignan BSI	37		
DR Perpignan		Pyrénées-Orientales (66)	Paris-Charles-de-Gaulle				Rodez-Marcillac	x	Millau BSI	28			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Toulouse-Blagnac	x	Blagnac BSE	38			
DR Toulouse		Haute-Garonne (31)	Paris-Charles-de-Gaulle				Toulouse-Francazal	x	Montauban BSI	17			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Cahors-Laibenque	Non	Tarbes BSE	20			
DR Toulouse		Hautes-Pyrénées (65)	Paris-Charles-de-Gaulle				Tarbes-Lourdes-Pyrénées	x	Aéroports non contrôlés	néant			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Albi-Le Séquestre	Non	Gap BSI	16			
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse (PACA-Corse)		DR Montpellier	Hérault (34)	Paris-Charles-de-Gaulle				Castres-Mazamet	Non	Fréjus BSI	22		
				Paris-Charles-de-Gaulle				Gap Tallard	Non	Toulon BSI	35		
	DR Perpignan	Pyrénées-Orientales (66)	Paris-Charles-de-Gaulle				La Môle - S. Tropez (01-07-16/10)	x	Avignon BSI	26			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Le Castellet (juin-juillet)	x	Nice aéroport BSE	81			
	DR Toulouse	Haute-Garonne (31)	Paris-Charles-de-Gaulle				Toulon-Hyères	x	Cannes BSI	8			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Avignon	x	Monaco BSI	4			
	DR Toulouse	Hautes-Pyrénées (65)	Paris-Charles-de-Gaulle				Nice-Côte d'Azur	x	Marignane BSE	50			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Cannes-Mandelieu	x	Ajaccio BSE	14			
	DR Toulouse	Hautes-Pyrénées (65)	Paris-Charles-de-Gaulle				Monaco-Héliport	x	Porto Vecchio BSE	14			
			Paris-Charles-de-Gaulle				Marcelle-Provence	x	Bastia BSE	14			
DR Toulouse	Hautes-Pyrénées (65)	Paris-Charles-de-Gaulle				Ajaccio - Campo del Oro	x	Calvi BSE	16				
		Paris-Charles-de-Gaulle				Figari - Sud-Corse	x						
DR Toulouse	Hautes-Pyrénées (65)	Paris-Charles-de-Gaulle				Bastia - Poretta	x						
		Paris-Charles-de-Gaulle				Calvi - Sainte-Catherine	x						

Total aéroports internationaux : la Douane bientôt sur seulement 10% d'entre eux !? **-115-11 (9,5% du total!)** **54 24 11 104** **97 3017** **24 (-75%) 1026 (-66%)**

* Dans l'arrêté de 2012, l'île d'Yeu est rattachée au département de Loire-Atlantique et l'aéroport Nîmes-Alès-Camargue est nommé Nîmes-Arles-Camargue.



Rayon des douanes

-  **C) Carte du rayon terrestre des douanes
du projet de loi, selon la DG (GT du 14/04/2023)** *page 6*
-  **D) Carte du rayon terrestre des douanes
du projet de loi, selon l'étude d'impact
en Conseil des ministres (du 12/04/2023)** *page 7*
*22 brigades ne figurent plus sur la carte, soit 719 collègues
& 6 autres brigades ont été quasi effacées, soit 205 collègues !*



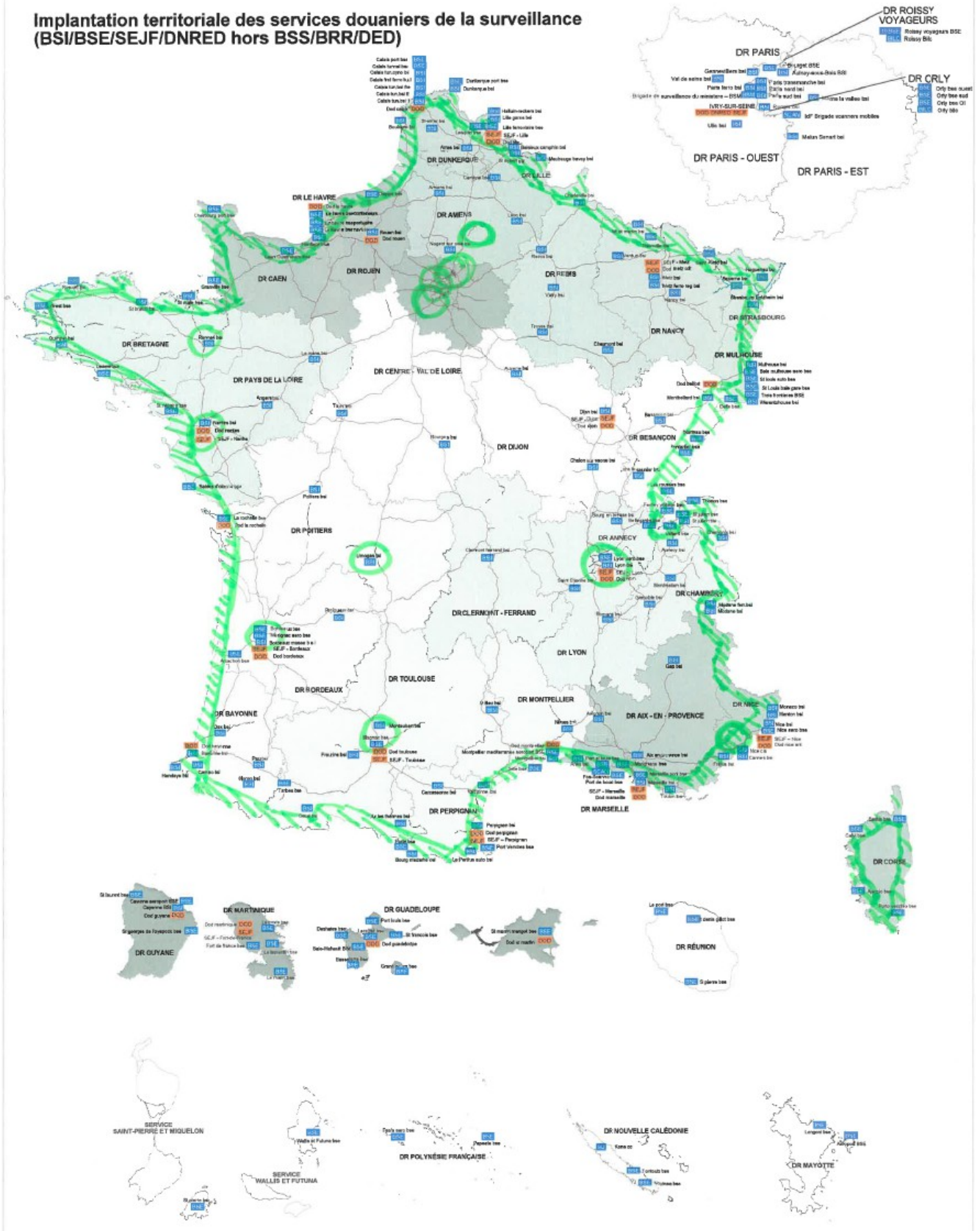
Annexe C : Carte du rayon terrestre des douanes du projet de loi, selon la DG

(GT du 14/04/2023)

On appréciera le tracé à la main en 4^e vitesse et la localisation approximative des rares aéroports repris dans le rayon des douanes (seulement 11 sur 111 aéroports internationaux)...

Par exemple l'aéroport de Beauvais-Tillé est localisé sur la carte sur la commune de Compiègne !

Implantation territoriale des services douaniers de la surveillance (BSI/BSE/SEJF/DNRED hors BSS/BRR/DED)



Légende
■ Brigade de douane
■ Echelon DOD - Unité locale et antenne du SEJF

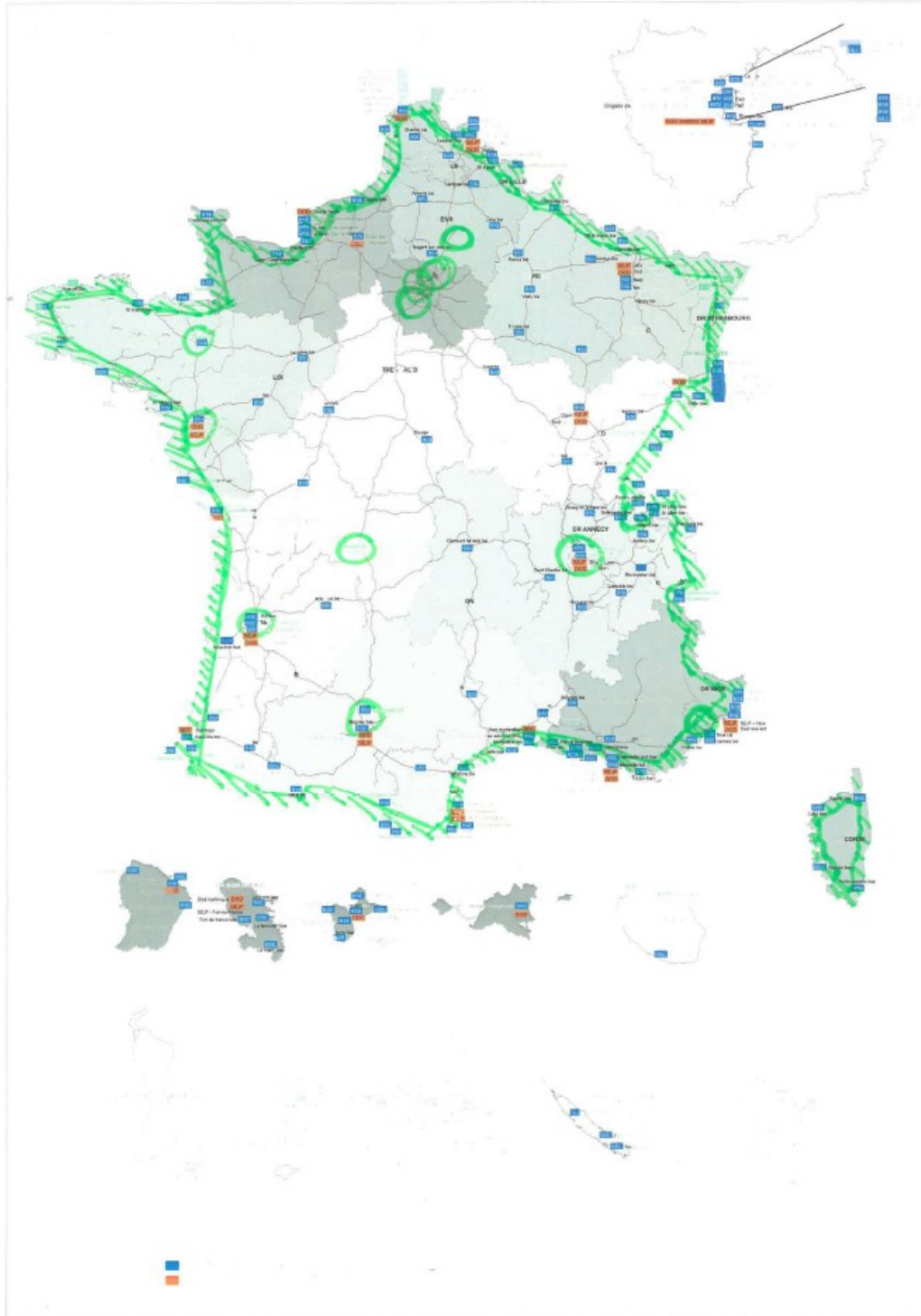
Réseau 1 - Organisation
24-03-21



Annexe D : Carte du rayon terrestre des douanes du projet de loi, selon l'étude d'impact en Conseil des ministres (du 12/04/2023) → **Restructuration en vue ?!**

En Outre-mer, 9 brigades ne figurent plus sur la carte, soit 181 collègues : Grand-Bourg (9), Le Port (23), S'-Denis (40), S'-Pierre (SPM, 13), Wallis (4), Faa'a (40), Papeete (21), Longoni (10), Pamandzi (21). Dans l'Hexagone, 13 brigades ne figurent plus sur la carte, soit 538 collègues : Aulnay (21), Frouzins (28), Gap (16), Les Ulis (29), Limoges (44), Oloron (13), Val de Seine (25) et 6 sur 7 de Calais (Port : 91, tunnel : 84, cyno : 18, fret ferro : 35, fret tunnel : 88, T2 : 46). En sus, 6 autres brigades ont été quasi effacées, soit 205 collègues : Roscoff (44), Saint-Avoid (29), Saverne (23), Haguenau (16) et les 2 de Dunkerque (BSE port : 53, BSI : 40).

Annexe 1 : Carte matérialisant le rayon terrestre (nouvelle rédaction de l'article 60 du code des douanes)





Autres annexes



**E) Contre-réformes :
historique de positions syndicales**

page 9



F) Lexique

page 10



G) Références ; sources

page 10



H) Table des matières

page 11



E) Contre-réformes : historique de positions syndicales

Dénomination		POUR	ABSTENTION	CONTRE
Retraites 1993 (« réforme Balladur »)	Privé : - Allongement de la durée de cotisations : 37,5 → 40 ans - Baisse des pensions par un relèvement du calcul : 10 → 25 meilleures années			SOLIDAIRES , CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO
Retraites 2003 (« réforme Fillon »)	Public et privé : - Système de décote (5%/an) & surcote (3%/an) - durcissement octroi préretraites Fonctionnaires : - Allongement de la durée de cotisations : 37,5 → 40 ans - régime complémentaire par capitalisation (RAFP)	CFDT, CGC		SOLIDAIRES , CFTC, CGT, FO, UNSA
Retraites 2010 (« réforme Fillon II » ou « Wœrth »)	SURV : attaques sur la « bonification » / compensation - services minimum : 15 → 17 ans - âge légal : 55 → 57 ans OPCO-AG : - âge légal : 60 → 62 ans - taux plein : 65 → 67 ans	CFDT, CFTC, SNCD, UNSA		SOLIDAIRES , CGT, FO
CPP - Contrats pluriannuels de performance → -360 agents/an pendant 5 ans	CAP 2009	CFDT, CFTC, SNCD, FO, UNSA		SOLIDAIRES , CGT
	CAP 2012	CFDT, CFTC, USD-FO, UNSA	CGT	SOLIDAIRES
PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) → grilles indiciaires rallongées, → déclassements d'échelon, → harmonisation des grilles afin de favoriser la mobilité forcée des fonctionnaires		CFDT, CFTC, CGC, UNSA		SOLIDAIRES , CGT, FO
PSD 2015-2018 (Projet Stratégique Douane) → -800 emplois, → suppression de dizaines de services		CFDT, CFTC, USD-FO (signature de l'accord d'accompagnement)		SOLIDAIRES , CGT
Mobilisation printemps 2019 (déclenchée par le Brexit) → +65€/mois ; → amélioration de l'habillement ; → chantiers immobiliers. LE TOUT SANS CONTRE-RÉFORME (pas de caution de suppressions de postes ou de missions, pas de validation de reculs en matière de carrière, etc.)		SOLIDAIRES , CFDT, CFTC, CGT, USD-FO, UNSA, CGC (signature de l'accord)	EXPLICATION : <i>contrairement à ce que certains ont (sans doute) intérêt à faire croire, SOLIDAIRES ne s'oppose pas par principe : seulement aux mesures qui bafouent l'intérêt général et des personnels.</i>	
TMF 2019-2025 (Transfert/abandon des missions fiscales) → -700 emplois directs a minima ; → perte de 95% des taxes collectées par la DGDDI		CFDT, CFTC, CGT, USD-FO, UNSA, CGC (signature de l'accord d'accompagnement)		SOLIDAIRES

F) Lexique

Sigle / Abréviation	Signification
Agents/effectifs	C'est ici le nombre d'êtres humains dans les services. Cette notion est différente des effectifs de référence, exprimés en emplois équivalent temps plein (ETPT), où par ex. 5 êtres humains à 80% = 4 ETPT.
BILC	Brigade d'intervention locale et de ciblage
BRR	Brigade de recherche
BSE	Brigade de surveillance extérieure
BSI	Brigade de surveillance intérieure
CD	Code des douanes (« national »), à distinguer du Code des douanes de l'Union douanière communautaire (CDU)
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGC	Confédération générale des cadres
CGT	Confédération générale du travail
DED	Direction des enquêtes douanières
DGDDI	Direction générale des Douanes et Droits indirects
DNRED	Direction nationale du Renseignement et des Enquêtes douanières
DOD	Direction des opérations douanières
DR	Direction régionale
DI	Direction interrégionale
GT	Groupe de travail
Méd.	Méditerranée
Ouv. H24	Ouverture 24 heures sur 24 des aéroports en aéroports (ne signifie pas qu'il y a des vols toute la nuit).
PAF	Police aux frontières (anciennement Police de l'air et des frontières)
PJL	Projet de loi
PPF	Point de passage frontalier
SEJF	Service d'enquêtes judiciaires des Finances
SPM	Saint-Pierre-et-Miquelon
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
USD-FO	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO])

G) Références / Sources

- **Aéroports internationaux - Arrêté du 22/03/2012** relatif aux contrôles de titres et aux contrôles d'identité effectués dans les ports, aéroports et gares ferroviaires et routières ouverts à la circulation internationale et dans les trains assurant une liaison internationale (repris à l'article 67 quater du Code des douanes) :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025577590> ;
- **Aéroports internationaux - Arrêté modificatif du 08/10/2021** :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000044209361/2021-10-16#LEGIARTI000044209361> ;
- **PPF - Décision du 02/11/2017** établissant la liste des points de passage frontaliers aériens français :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000035998512> ;
- **PPF – Décision modificative du 25/05/2021** :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043547009> ;
- **Projet de loi Douanes - Étude d'impact du 12/04/2023 présentée en Conseil des ministres**, se reporter page 204 à l'annexe 1, intitulée *Carte matérialisant le rayon terrestre (nouvelle rédaction de l'article 60 du Code des douanes)* :
<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000047439285/>
<https://www.senat.fr/leg/etudes-impact/pjl22-531-ei/pjl22-531-ei.html>



H) Table des matières



Communiqué

page 1



Annexes

pages 2 à 11

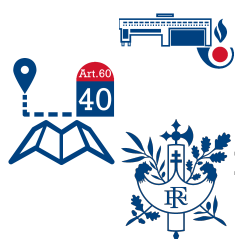


A) Tableau des aéroports internationaux repris au rayon des douanes du projet de loi

page 3

B) Tableau des brigades aéroportuaires selon le rayon des douanes du projet de loi

page 4



C) Carte du rayon terrestre des douanes du projet de loi, selon la DG

page 6



D) Carte du rayon terrestre des douanes du projet de loi, selon l'étude d'impact en Conseil des ministres

page 7



E) Contre-réformes : historique de positions syndicales

page 9



F) Lexique

page 10



G) Références ; sources

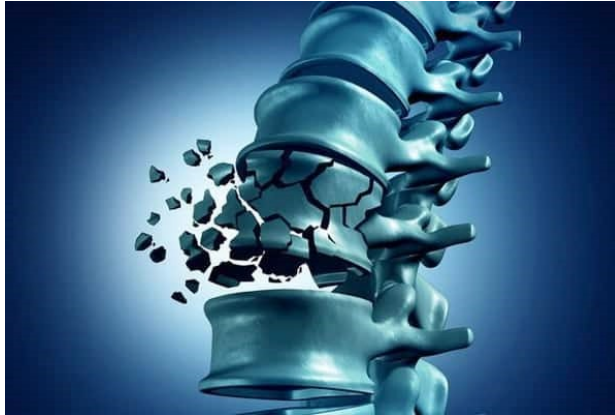
page 10



H) Table des matières

page 11

**« Réforme » du rayon des douanes :
Un projet de loi paralysant !**



C'est la colonne vertébrale qui est touchée



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !